

Audit d'une Comptabilité Carbone Analytique

- [Audit du cadrage](#)
 - [Audit du cadrage](#)
- [Audit de la collecte des données](#)
 - [Audit de la collecte des données](#)
- [Audit du plan de transition](#)
 - [Audit du plan de transition](#)
- [Audit de la restitution des résultats](#)
 - [Audit de la restitution des résultats](#)
- [Audit d'une Comptabilité Carbone Analytique](#)

Audit du cadrage

Audit du cadrage



Le choix du périmètre organisationnel doit être indiqué et justifié si le contrôle opérationnel n’est pas choisi.

La liste des codes comptables sélectionnés doit être indiquée. Si elle ne correspond pas à la liste type, les écarts doivent être justifiés :

- Les codes comptables manquants
- Les codes comptables supplémentaires

La liste des émissions hors code comptable doit être indiquée.

La liste des postes d’émissions comptabilisés via des données comptables car identifiés comme non significatifs doit être indiquée. Une justification doit être apportée : par exemple sur le % total que représentent ces postes, qui doit être inférieur à 5% des émissions totales.

La listes des émissions évitées et compensées comptabilisées doit être indiquée.

Le périmètre temporel doit être indiqué. S’il ne correspond pas au dernier exercice comptable, cela doit être justifié.

Chaque poste d’émissions doit être associé à des axes analytiques. Si un axe analytique n’est pas identifié, cela doit être justifié. Les axes analytiques par scope doivent notamment être présents, ou leur absence justifiée.

Idéalement, afin de vérifier le cadrage, un tableau suivant doit être complété :

SCOPE	Catégorie	Sous-catégorie	Groupe	Sous-groupe	Poste(s) d’émissions	Code comptable	Source (s) de données	Axe(s) analytique(s)
-------	-----------	----------------	--------	-------------	----------------------	----------------	-----------------------	----------------------

Audit de la collecte des données

Audit de la collecte des données



Postes d'émissions	Source(s) de donnée	Axe(s) analytique(s) disponible dans la source de données	Type de données (réelle, extrapolée, simulée, statistique, comptable)	Type de facteur(s) d'émissions (base de données, spécifique, ratios monétaires)
--------------------	---------------------	---	---	---

Toutes les hypothèses par donnée ou quantité d'activité doivent être indiquées également. Si la source de données est industrialisée, c'est-à-dire possible à réitérer chaque année, cela doit être indiqué.

Les indicateurs de qualité suivants doivent être indiqués :

- L'incertitude globale, ainsi que l'incertitude par quantité d'activité et par poste d'émissions
- Le % de données monétaires
- Le % de données associé à des axes analytiques

Les données doivent être indiquées comme validées par les différents responsables des axes analytiques.

Audit du plan de transition

Audit du plan de transition



L'année de référence doit être indiquée.

Les objectifs doivent être indiqués et justifiés soit :

- Par une trajectoire SBTi ou SNBC
- Par une trajectoire spécifique à l'organisation, proche des trajectoires SBTi ou SNBC et justifiée par ces capacités de réduction

Les objectifs de trajectoire peuvent également être indiqués par unité d'œuvre, mais doivent dans tous les cas être indiqués en réduction d'émission en valeur absolue.

Des objectifs court, moyen et long terme doivent idéalement être indiqués.

Il doit être indiqué si les émissions d'évitement et de compensation sont incluses dans le profil d'émissions de GES et dans le plan de transition.

La liste des actions proposées lors du brainstorming par axe analytique doit être indiquée par typologie d'actions (immédiates, prioritaires, stratégiques, adaptation, amélioration de la collecte, évitement et compensation).

La liste des actions validées doit être indiquée, avec une fiche détaillée action par action. Les actions non validées doivent être justifiées. Les hypothèses de quantification des actions doivent être indiquées.

Il doit être spécifié si le plan de transition a bien été validé par les responsables des axes analytiques et par la direction de l'organisation.

Audit de la restitution des résultats

Les résultats peuvent être résumés sous un tableau à la nomenclature suivante :

Les lignes noirs représentant les totaux par poste d'émission, et en gris les émissions par axes analytiques dans un poste d'émission donnée.

Le document de synthèse doit être complet. Si certaines parties sont manquantes, cela doit être justifié. Il peut prendre la forme d'un PDF comme un PPT.

Audit d'une Comptabilité Carbone Analytique



L'audit est une évaluation objective de l'exactitude et de l'exhaustivité des informations d'émissions de GES déclarées et de la conformité de ces informations aux normes en vigueur (BEGES, GHG Protocol, ISO 14064). L'audit implique une évaluation des risques de divergences significatives des données déclarées. Les divergences concernent les différences entre les données déclarées et les données qui devraient être générées par la bonne application des normes et méthodologies. L'audit implique aussi une priorisation des efforts du vérificateur envers les données qui ont le plus grand impact sur la qualité globale du projet.

L'objectif principal d'un audit est de donner confiance aux utilisateurs que les informations rapportées par le projet représentent un compte-rendu fidèle, vrai et juste des émissions de GES dont l'organisation dépend. Assurer la transparence et la vérifiabilité des données est cruciale pour l'audit. Plus il est transparent, bien documenté, plus l'audit sera efficace.

L'auditeur doit évaluer les erreurs et omissions dans le contexte complet du projet.